Règlement du jeu 1 Resto 1 Kdo édition 2022/2023

Période 1 septembre 2022 à décembre 2022

Article 1. Coordonnées de l'organisateur et dates de l'opération

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL D'OISE 35 BOULEVARD DU PORT 95000 CERGY et la CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT 1 Avenue du Pars 95000 CERGY, représentées par leurs Présidents en exercice, ci-après dénommée « CCI VAL D'OISE » et « CMA DU VAL D'OISE », organise du 17/09/2022 à 09h00 au 17/12/2022 à 24h00, (dates et heures françaises de connexion faisant foi) un jeu gratuit avec obligation d'achat ci-après désigné le « Jeu » dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après. Le Jeu sera accessible uniquement sur Internet.

Article 2. Conditions de participation

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- Des membres du personnel de la CCI VAL D'OISE et de la CMA
- Des membres de leurs familles (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Le nombre de participation par personne n'est pas limité pendant toute la durée du Jeu.

Si un participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

Article 3. Acceptation du règlement

La seule participation au Jeu implique l'acceptation non équivoque, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à la CCI VAL D'OISE à l'adresse suivante : cbeaujouan@cci-paris-idf.fr, uniquement pendant toute la durée du Jeu.

Article 4. Planning de participation

Pour l'édition 2022/2023, première période, il est prévu 14 semaines de tirage au sort débutant le samedi 17 septembre 2022.

Le samedi 17 septembre et le dimanche 18 septembre sont intégrés à la semaine n°38 allant du lundi 19 septembre au dimanche 25 septembre,

Pour la semaine 50 allant du 12 décembre au 18 décembre ne comprendra que 6 jours, le jeu concours prenant fin le samedi 17 décembre

Toutes les autres semaines de la période comprendront 7 jours, du lundi au dimanche.

Article 5. Modalités de participation

Afin de participer au Jeu, chaque participant doit impérativement :

- Consommer un repas dans un café, hôtel, restaurant du Val d'Oise ou acheter un repas chez un commerçant/artisan de bouche du Val d'Oise,
- Le repas peut être consommé sur place, être emporté ou encore être livré à domicile par le commerçant ou une entreprise de livraison,
- Consommer à hauteur de 15€ minium,
- Se rendre sur le site Internet de la CCI VAL D'OISE où le jeu sera annoncé par un bandeau situé sur la page d'accueil ou se rendre sur la page vouée à cet effet,
- Remplir le formulaire de participation,
- Scanner le ticket de caisse faisant apparaitre le nom et l'adresse du restaurant ou du commerce de bouche concerné, le montant de la consommation ainsi que le type de produit consommé (un repas s'agissant de l'achat chez un commerçant/ artisan de bouche).

La CCI VAL D'OISE se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des participations au Jeu.

A cet égard, les organisateurs du jeu-concours vérifieront en particulier la réalité de la consommation d'un repas (pour les achats chez un commerçant/ artisan) et ce, à partir du ticket de caisse avant tout tirage.

Il est à préciser qu'un repas chez un commerçant de bouche s'entend par : l'achat d'un menu ou d'une formule déjeuner ou diner, l'achat hors menus ou formule d'un ou plusieurs produits permettant la prise d'un repas seul ou à plusieurs par exemple achat de plusieurs sandwichs, plusieurs plats à réchauffer, plusieurs salades...etc. Il en est de même pour l'achat de plusieurs produits hors formule tels qu'uniquement un plat chaud et un dessert. N'est pas recevable l'achat de 15€ de viennoiseries ou de pain.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse au présent règlement. Toute participation devra être loyale.

Article 6. Désignation et information des gagnants

Pour gagner, il faut participer au jeu « 1 Resto, 1 Kdo », préalablement défini par l'organisateur.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort qui aura lieu chaque semaine selon les modalités suivantes :

- Un tirage par semaine sur 14 semaines de jeu concours en 2022.
- Le gagnant de la semaine sera tiré au sort parmi les participations valides de la semaine.
- Les tirages auront lieu par Huissier de Justice pour les participations de la semaine écoulée, la semaine suivante.
- Cependant (cf. supra) les organisateurs vérifieront en particulier la réalité de la consommation d'un repas (pour les achats chez un commerçant/ artisan) et ce, à partir du ticket de caisse. Si celui-ci n'est pas recevable, il sera procédé à un deuxième tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un gagnant se dégage.

Lors des semaines suivantes, deux gagnants seront tirés au sort :

- Semaine 38 : du 17/09/2022 au 25/09/2022
- Semaine 42 : du 17/10/2022 au 23/10/2022
- Semaine 49 : du 05/12/2022 au 11/12/2022

Les lots sont attribués selon le principe tableau de répartition, préalablement déterminé par la société organisatrice.

Les noms des gagnants seront disponibles auprès de :

CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL D'OISE
Service Département Territoires et Commerces
35 Boulevard du Port
95000 CERGY

Ou de

SCP Nadine PERSEAU et Maria POLIZZI
Huissiers de Justice
26 rue du Cygne
95270 LUZARCHES

Article 7. lots

La liste des lots, leurs valeurs et leurs semaines d'attribution est annexée au présent règlement de jeu.

Ces lots sont strictement nominatifs et, à ce titre, ne seront ni cessibles, ni échangeables et non remboursables. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession des lots, ils n'auraient droit à aucune compensation.

En aucun cas, le lot ne pourra être repris ou échangé contre son équivalent en argent ou espèces ou sous toute autre forme.

La CCI VAL D'OISE se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé par d'autres lots d'une valeur équivalente.

Article 8. Mise à disposition du lot

La CCI VAL D'OISE contactera chaque gagnant afin de lui transmettre son lot. Qui sera selon le cas adressé par courriel pour les divers bons, par courrier, ou par mise à disposition contre retrait soit directement dans les locaux de la CCI VAL D'OISE, dans les locaux de l'un des Donateurs ou encore dans les locaux du restaurant ou du commerce/ artisan participant.

Le gagnant doit veiller à l'exactitude de ses coordonnées. Il est expressément précisé que la CCI VAL D'OISE ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, pour donner suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées.

Le lot qui ne peut pas être attribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées électroniques ou postales du (des) gagnant(s), d'une modification de ces coordonnées, sera conservé par l'organisateur.

Il est entendu que si l'organisateur se trouve dans l'impossibilité d'attribuer ou de livrer le lot pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par le(s) gagnant(s). Aucune réclamation et/ou recours relatif à un lot ou à son attribution ne pourra être adressé à l'organisateur.

Article 9. Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement a été déposé en l'Étude de la SCP Nadine PERSEAU & Maria POLIZZI, Huissiers de justice associées, 26 rue du Cygne 95270 LUZARCHES, qui s'est assuré de sa régularité.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : CCI VAL D'OISE Service Département Territoires et Commerces 35 Boulevard du Port Cap Cergy, Bâtiment C1 95031 CERGY-PONTOISE CEDEX.

Le timbre de la demande d'envoi du règlement pourra être remboursé à tout participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du règlement du Jeu selon les modalités suivantes :

- Le participant devra indiquer ses coordonnées complètes et envoyer sa demande avant le 30/06/2023 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- Remboursement du timbre d'envoi sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g ;
- Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) ;
- Toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 30/06/2023 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

En dehors des demandes d'envoi du règlement, il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement.

Article 10. Remboursement des frais de participation

Tout participant a la possibilité de se faire rembourser les seuls frais de connexion liés à la participation au Jeu. Les frais seront remboursés exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande écrite effectuée par tout participant ayant participé au Jeu dans les conditions indiquées ci-dessous.

La demande devra être faite sur papier libre et envoyée par courrier postal au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de fin du Jeu, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

CCI VAL d'OISE
Service Département Territoires et Commerces
Jeu 1 Resto 1 Kdo
35 boulevard du Port

Cap Cergy, bâtiment C1
95031 CERGY-PONTOISE CEDEX

Elle comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du participant, une photocopie de sa carte d'identité,
- La date et l'heure de sa participation,
- Décompte du temps de connexion précis,
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le participant en ayant effectué la demande dans les conditions telles que définies au présent article sera remboursé d'une somme forfaitaire de : 0,12 euros par minute dans la limite des 5 minutes de connexion soit de 0,60 euros. Les frais de connexion pour cette demande seront remboursés dans les trente jours (30) suivant la réception de la demande.

Toutefois, tout accès au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter à l'adresse du Jeu et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du participant sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

Article 11. Données Personnelles

Dans le cadre du Jeu, la CCI VAL D'OISE, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du participant, telles que ses nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale (ci- après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le participant, la CCI VAL D'OISE aura accès aux coordonnées personnelles du participant.

Nonobstant ce qui précède, uniquement aux fins de remise ou envoi des lots concernés, la CCI VAL D'OISE pourra également transférer ses Données Personnelles (nom, prénom, adresse postale, adresse email) à l'un des Donateurs pour la remise du lot.

La CCI VAL D'OISE pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le participant peut à tout moment exercer son droit d'accès d'opposition de rectification et de suppression des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, ses nom, prénom, et adresse postale) :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante: cbeaujouan@cci-paris-idf.fr;
- Par courrier postal à l'adresse suivante : CCI VAL D'OISE Service Département Territoires et Commerces 35 Boulevard du Port Cap Cergy Bâtiment C1 95031 CERGY-PONTOISE CEDEX.

Article 12. Propriété Intellectuelle

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après dénommés les « Contenus »), auxquels le participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur. La CCI VAL D'OISE est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au présent règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de la CCI VAL D'OISE.

Article 13. Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence la CCI VAL D'OISE ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu,
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- Des problèmes d'acheminement,
- Du fonctionnement de tout logiciel,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Instagram et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Article 14. Acceptation du règlement

La seule participation au Jeu implique l'acceptation non équivoque, par le participant, de l'intégralité du présent règlement déposé auprès de l'étude PERSEAU&POLIZZI, Huissiers de justice associées, 26 rue du Cygne 95270 LUZARCHES.

Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à la CCI VAL D'OISE à l'adresse suivante : cbeaujouan@cci-paris-idf.fr, uniquement pendant toute la durée du Jeu

Article 15. Cas de force majeure

La responsabilité de la CCI VAL D'OISE ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu et de reporter toute date annoncée.

En cas de litige ou de contestation, les participants ou gagnants peuvent adresser leurs demandes à cbeaujouan@cci-paris-idf.fr dans un délai de 15 jours à compter de la notification par la CCI VAL D'OISE de la modification, l'annulation ou le report du Jeu.

La CCI VAL D'OISE se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 16. Litige et droit applicable

Le Jeu étant organisé par une société française, celui-ci est soumis à la loi française, en vertu de la législation actuellement en vigueur.

Les dispositions du présent règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux Tribunaux du Val d'Oise, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.

ANNEXE AFFECTATION DES LOTS AUX SEMAINES DE JEU CONCOURS

N° de semaine	Période 1 (13 semaines)	Descriptif du lot	Valeur	Somme	Provenance
38	1	Trophée personnalisé en chocolat 60x40cm	150,00 €	150,00 €	Christophe LHERMITTE - Dirigeant de la chocolaterie Nature & Cacao
38	1	Ensemble d'objets d'art créés par des artisans d'art & savoir-faire du Val d'Oise	80,00 €	120,00 €	Chambre de métiers et d'artisanat IDF Val d'Oise Concept Store « C'est Vrai », 16 rue du Général de Gaulle 95880, Enghien-les-Bains Grace Silvestre
		1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson), hors Week-End, au Restaurant La Table de Cassan	40,00 €		Mathieu Silvestre - Restaurateur La Table de Cassan
39	2	Panier de chocolats	80,00 €	99,90 €	Nadine ABONDO - Dirigeante de la chocolaterie Févier d'Or
		Jeu de société "Devenez Chef", Menu Végétal'Gourmand	19,90 €		Joel BOILLEAUT - Membre associé CCI 95 - directeur de l'Association des Maitres-cuisiniers de France - Co-fondateur de la société Devenez Chef
40	3	1 jeu coffret deluxe - "Devenez Chef"	59,90 €	81,90 €	Joel BOILLEAUT - Membre associé CCI 95 - directeur de l'Association des Maitres-cuisiniers de France - Co-fondateur de la société Devenez Chef
		Ouvrage « Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux »	22,00 €		Parc naturel régional du Vexin français Patrick GUEIT Chargé de mission Développement économique
41	4	1 lot composé de 2 places réalités virtuelles mission alien ou zombie + 2 places réalités virtuelles	92,00 €	92,00 €	Ludivine PIEGARD - Chargée de développement B2B et des partenariats AEROKART 199/203 Route de Pontoise 95100 Argenteuil
42	5	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson) (Hors Week-End) au Restaurant Le Chemin des Peintres; 95430 Auvers-sur-Oise	56,00 €	97,90 €	Damiano Pastoressa - Restaurateur

		Jeu de société "Devenez Chef", Menu Végétal'Gourmand	19,90 €		Joel BOILLEAUT - Membre associé CCI 95 - directeur de l'Association des Maitres-cuisiniers de France - Co-fondateur de la société Devenez Chef
		Ouvrage « Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux »	22,00 €		Parc naturel régional du Vexin français Patrick GUEIT Chargé de mission Développement économique
42	5	1 lot 3 places pour notre escape Game: le winscape	78,00 €	78,00 €	Ludivine PIEGARD - Chargée de développement B2B et des partenariats AEROKART 199/203 Route de Pontoise 95100 Argenteuil
43	6	1 jeu coffret deluxe - "Devenez Chef"	59,90 €	81,90 €	Joel BOILLEAUT - Membre associé CCI 95 - directeur de l'Association des Maitres-cuisiniers de France - Co-fondateur de la société Devenez Chef
		Ouvrage « Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux »	22,00 €		Parc naturel régional du Vexin français Patrick GUEIT Chargé de mission Développement économique
44	7	1 déjeuner pour 2 personnes (avec un accord met et vins) au Restaurant d'application de la CCIR Paris Ile de France, Ferrandi-Saint-Gratien	80,00 €	110,00 €	Ferrandi Saint Gratien Muriel DELAS
		Coffret de produits locaux	30,00 €		Parc naturel régional du Vexin français Patrick GUEIT Chargé de mission Développement économique
45	8	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson) (Hors Week-End) au Restaurant Le Relais des Peintres; 95430 Auvers sur Oise	56,00 €	78,95 €	Damiano Pastoressa - Restaurateur
		Le petit Larousse des saveurs des régions de France	22,95 €		Librairie Le Grand Cercle (CC Art de Vivre, 95610 Eragny) Erik Vautrin

46	9	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson alcoolisée et week-end) au Restaurant d'application de la Chambre de métiers et d'artisanat à Villiers-le-Bel	80,00 €	80,00 €	Chambre de métiers et d'artisanat IDF Val d'Oise Institut des Métiers de l'Artisanat Roissy Pays de France Philippe NICAISE
47	10	Médaille personnalisée	40,00 €	80,00 €	Christophe LHERMITTE - Dirigeant de la chocolaterie Nature & Cacao 53 Av. Gabriel Péri, 95100 Argenteuil
		Soin pour 1 personne 1 coupe coiffage ou 1 couleur coiffage ou 1 soin des mains spécifique avec pose de vernis ou 1 soin du visage avec marque partenaire Chambre de métiers et d'artisanat à Eaubonne	40,00 €		Chambre de métiers et d'artisanat IDF Val d'Oise Institut des Métiers de l'Artisanat Val Parisis Anais CERDAN (coiffure) ou Fabienne VANHAMME (esthétique)
48	11	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson alcoolisée et week-end) au Restaurant d'application de la Chambre de métiers et d'artisanat à Cergy	80,00 €	80,00 €	Chambre de métiers et d'artisanat IDF Val d'Oise Institut des Métiers de l'Artisanat Cergy-Pontoise Leila Laroux
49	12	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson alcoolisée et week-end) au Restaurant d'application de la Chambre de métiers et d'artisanat à Villiers-le-Bel	80,00 €	80,00 €	Chambre de métiers et d'artisanat IDF Val d'Oise Institut des Métiers de l'Artisanat Roissy Pays de France Philippe NICAISE
49	12	1 lot 2 sessions de 10 minutes de kart pour une même personne + 1 place de réalité virtuelle mission escape Game	78,00 €	78,00 €	Ludivine PIEGARD - Chargée de développement B2B et des partenariats AEROKART 199/203 Route de Pontoise 95100 Argenteuil
50	13	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson alcoolisée et week-end) au Restaurant d'application de la Chambre de métiers et d'artisanat à Cergy	80,00 €	80,00 €	Chambre de métiers et d'artisanat IDF Val d'Oise Institut des Métiers de l'Artisanat Cergy-Pontoise Leila Laroux